

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 09.04.97.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 16.10.98 Bulletin 98/42.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : MILON JEAN — FR.

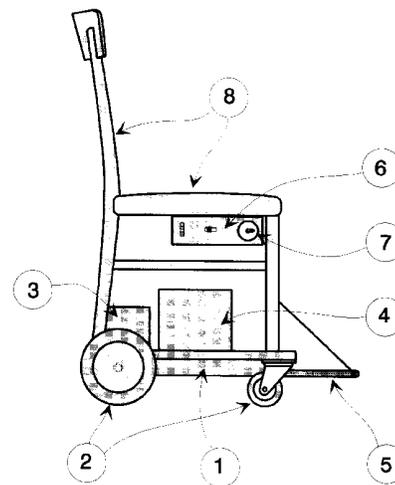
72) Inventeur(s) : MILON JEAN.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) :

54) CHAISE ROULANTE MOTORISÉE POUR HANDICAPÉ.

57) Chaise roulante motorisée pour handicapé
L'invention concerne une chaise motorisée destinée principalement à un usage en appartement, d'encombrement réduit et présentant l'aspect d'une chaise ordinaire. Elle est constituée d'un socle (1) comportant les roues, les moteurs, la batterie et un repose pieds escamotable. Sur ce socle est fixée une chaise (8) qui peut être par exemple une chaise du salon de l'utilisateur. Le coffret de commande (6), incluant le manche de pilotage (7), est préférentiellement fixé sous le siège.



La présente invention concerne une chaise roulante motorisée pour handicapé, particulièrement destinée à un usage dans l'habitation, d'encombrement réduit, et présentant l'aspect d'une chaise ordinaire.

La plupart des fauteuils roulants pour handicapés des jambes présentent, lorsqu'ils
5 sont utilisés dans un appartement, quelques inconvénients. Les fauteuils roulants à déplacement manuels sont souvent encombrants (leur largeur ne facilite pas le passage des portes) et ils mobilisent les deux mains pour le déplacement alors que l'utilisateur a fréquemment besoin d'au moins une main pour tenir un objet par exemple. Les fauteuils motorisés sont pour la plupart également très encombrants,
10 lourds et onéreux.

De plus, en raison de leur aspect caractéristique, ces fauteuils manuels ou motorisés, présentent fréquemment l'inconvénient psychologique, de rappeler son infirmité à l'utilisateur et à son entourage.

La chaise motorisée, objet de l'invention, évite ou minimise ces désavantages.
15 Elle est constituée d'un socle comportant essentiellement les roues motrices et leur moto-réducteur, les roues libres, la batterie et un repose pied escamotable. Sur ce socle est adaptée une chaise qui peut être choisie par l'utilisateur, une chaise de son salon par exemple, ou un petit fauteuil. Le coffret contenant l'électronique de commande différentielle des moteurs est, selon un choix
20 préférentiel de réalisation, fixé sous l'assise de la chaise. Le pilotage (avance, recul et direction) s'effectue à l'aide d'un "manche", technique couramment utilisée sur les fauteuils motorisés. Le dit "manche" est alors inclus dans le coffret, il est facilement accessible par l'utilisateur tout en étant bien protégé. Une autre forme de réalisation consiste à loger le dit coffret dans le socle précité, le
25 "manche" de pilotage, dans ce cas indépendant du coffret, est disposé au choix de l'utilisateur.

Un débrayage des moteurs, à commande électrique ou manuelle, est préférentiellement ajouté pour permettre le déplacement de la chaise sans l'aide de la motorisation.

30 Une forme particulière de l'invention consiste à utiliser comme moto-réducteurs des moteurs d'essuie-glace de voiture automobile, et en particulier des moteurs de récupération.

Le dessin annexé illustre l'invention.

La chaise motorisée représentée se compose du socle (1), comportant les roues
35 (2), les moto-réducteurs (3), la batterie (4) et le repose pieds escamotable (5). Sur ce socle est fixée une chaise classique (8). Le coffret (6) contenant l'électronique de commande et le manche de pilotage (7) est fixé sous le siège de la chaise.

REVENDEICATIONS

1) Chaise roulante motorisée pour handicapé caractérisée en ce qu'elle est constituée d'un socle moteur (1) comportant principalement les roues (2), le ou les moto-réducteurs (3) et la réserve d'énergie électrique (4) et sur lequel est fixé une chaise ordinaire (8) ou un petit fauteuil, provenant par exemple du salon de l'utilisateur.

2) Chaise roulante selon la revendication précédente, caractérisée en ce que le coffret de commande électronique des moteurs (6) comporte le manche de pilotage (7) et est fixé sous le siège de la chaise.

3) Chaise roulante selon la première revendication, caractérisée en ce que le coffret de commande électronique est fixé sur le socle moteur, le manche de pilotage étant disposé au choix de l'utilisateur.

4) Chaise roulante selon les revendications précédentes, caractérisée en ce qu'un débrayage à commande électrique ou manuelle permet de déplacer la chaise sans l'aide de la motorisation.

5) Chaise roulante selon les revendications précédentes, caractérisée en ce que les moto-réducteurs sont constitués par des moteurs d'essuie glace d'automobile neufs ou de récupération.

